

## Choix pédagogiques L3 -> futur m1 droit fiscal/affaires

Par **aurore44**, le **29/06/2015** à **14:20**

Bonjour à tous et à toutes,

Je viens vers vous car je rentre l'année prochaine en L3 à l'université de Nantes et je pense me diriger plus tard vers un master de droit des affaires / droit fiscal. Cependant, je ne sais absolument pas quelles matières privilégier pour la L3 en vue de mon projet de master.

La fac de Nantes propose de choisir 2 TD parmi ces matières et le reste en cour magistral pour le premier semestre :

- droit civil des biens
- droit des sociétés
- droit du travail
- droit judiciaire privé

Qu'en pensez vous ? Le fait de ne pas prendre telle ou telle matière peut elle m'être préjudiciable pour la suite de mon parcours? Sachant que j'ai pour projet de m'orienter plutôt vers une université parisienne en M1 ?

En vous remerciant de l'aide que vous m'apporterez ( peut -être ) :)

Bonne journée

Par **Herodote**, le **29/06/2015** à **15:25**

Bonjour,

Pour le droit des affaires, il me semble qu'une matière indispensable en TD est le droit des sociétés. En effet, c'est peut-être la matière la plus fondamentale du droit des affaires, et elle irrigue par ailleurs bien d'autres branches du droit. Il n'y a donc aucun doute à avoir quant à cette matière.

Je pense ensuite que la matière la plus importante est le droit des biens. C'est une matière indispensable, c'est le cœur du droit patrimonial en général. En effet, on constate de nombreuses interactions entre droit des biens et droit des sociétés (patrimoine d'affectation, démembrement des actions ou titres sociaux, indivisions, etc.). Le droit des biens est sans doute la matière la plus importante après le droit des obligations (si pas autant), en droit privé.

Je pense donc qu'il est extrêmement utile de l'avoir en TD.

Le droit judiciaire privé est aussi très important, donc, c'est une matière qui doit être suivie sérieusement, mais je ne suis pas certain qu'il est indispensable de l'avoir en TD. Idem pour le droit du travail. Il est important d'avoir des notions en la matière, en droit des affaires (en sociétés, notamment), mais il n'est pas indispensable de l'avoir en TD, hormis si ton souhait est de continuer dans cette voie.

Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que les choix sont pénalisants, pour la suite, même si tu décidais de changer de voie. On regarde certes les matières de L3, mais ce sera surtout le M1 qui sera le plus déterminant.

C'est là du moins mon avis !

Par **aurore44**, le **02/07/2015 à 11:36**

Merci beaucoup pour ta réponse, du coup , je pense prendre effectivement en priorité le droit des sociétés . Pour le reste je me donne encore le temps de la réflexion.J'ai tout l'été pour y penser donc je vais bien cogiter.

En te remerciant pour ton aide

Bonne journée